CONSEIL MUNICIPAL DE SULIGNAT COMPTE RENDU DE LA RÉUNION 2017/07 DU MARDI 04 AVRIL 2017- 20 H 00

<u>Présents</u>: MM Bernard JARNET, Pascale DEGLETAGNE, Marc RIGOLLET, Daniel VERNAY, Vincent JARNET, Alain BEAUFORT, Isabelle BRULAY, David CLOUVET, Philippe MANOUKIAN, Stéphanie MATHON, Stéphane RAYMOND, Ingrid VACLE, Jérôme VAUCHER.

<u>Excusés</u>: Marie-Thérèse PERRET (procuration à Pascale DEGLETAGNE), Sandrine

BUENAFUENTE

Date de convocation: 28 mars 2017

<u>Secrétaire de séance</u>: le Conseil Municipal désigne Isabelle BRULAY

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la réunion du 07 mars 2017

Vote des taux des taxes directes locales 2017

Le Maire présente au conseil municipal l'état 1259 de notification des taux et bases d'imposition 2017 des taxes directes locales (taxe d'habitation, taxe foncière bâtie, taxe foncière non bâtie)

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de voter les taux des taxes directes locales 2017 :

- Taxe d'habitation : 17.87 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 13.32 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 46.32 %

Transfert de l'excédent du Budget Assainissement au budget Principal

Le Conseil Municipal, vu l'excédent d'investissement du budget assainissement au 31/12/2016 de 4 916.54 €, considérant qu'il n'y a pas de travaux programmés en 2017 en investissement sur le budget assainissement, décide de transférer une partie de l'excédent d'investissement au 31/12/2016 soit 4000 € au budget primitif principal.

Transfert de l'excédent du Budget « Lotissement du Chêne » au budget Principal

Le Conseil Municipal, vu l'excédent de fonctionnement du budget « Lotissement du Chêne » au 31/12/2016 de18 997.55 €, considérant qu'il n'y a pas de travaux programmés en 2017 en investissement sur ce budget, décide de transférer une partie de l'excédent de fonctionnement du budget « Lotissement du Chêne » au 31/12/2016 soit 18 997 € au budget primitif principal.

Transfert de l'excédent du Budget « TVA restaurant » au budget Principal

Le Conseil Municipal, vu l'excédent de fonctionnement du budget «TVA restaurant_» au 31/12/2016 de 7 060.18€, considérant qu'il n'y a pas de travaux programmés en 2017 en investissement sur ce budget, décide de transférer une partie de l'excédent de fonctionnement du budget «TVA Restaurant » au 31/12/2016 soit 7 000 € au budget primitif principal.

Vote des budgets primitifs 2017

Le conseil municipal vote les budgets primitifs 2017 des différents budgets, avec les montants suivants :

Budget Principal

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
509 195	509 195	229 516	229 516

Budget Assainissement

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
19 212	19 212	10 386	10 386

Budget TVA Restaurant

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
11 060	11 060		

Budget Bourbouillon

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
20 465	20 465	25 097	25 097

Budget Lot le Chêne

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
287 393	287 393	56 400	56 400

Agence de l'eau : demande de subvention désherbage alternatif

Marc RIGOLLET explique que la mise en place du désherbage alternatif nécessite l'achat de gros matériel. Une réflexion a été engagée avec les Communes de Biziat et St Julien-sur-Veyle pour l'achat et l'utilisation de ce type de matériel.

LA Commune de BIZIAT propose de réaliser les achats nécessaires et ensuite de proposer à la location le matériel, avec mise à disposition de l'agent communal, car l'utilisation de ces machines est très spécifique.

Marc RIGOLLET rappelle ensuite qu'une convention a été passée avec le Syndicat Mixte Veyle Vivante pour la réalisation d'un plan de désherbage Communal.

Marc RIGOLLET présente des devis pour l'acquisition de matériel de désherbage alternatif :

- Houe de désherbage
- Excellion 2000 + Batterie 1100 + Tête City Cup
- Cultivion
- Souffleur à main
- Désherbeur thermique sur chariot avec bouteilles standard

Il précise qu'il est possible de demander une aide financière à l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse pour l'acquisition de ce matériel. Seules les demandes d'un montant supérieur à 3 000 € TTC pourront faire l'objet d'une aide financière de l'agence.

Le Conseil Municipal, après voir délibéré, à l'unanimité,

- sollicite une aide financière auprès de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse pour l'acquisition de matériel de désherbage alternatif
- autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

Local Bourbouillon – charges au locataire

Le Maire rappelle que Jérémy HOAREAU a quitté le local Bourbouillon depuis le 15 mars 2017 et que le bail stipulait que le locataire s'engageait à rembourser à la commune de SULIGNAT la part lui incombant au titre des charges d'électricité.

Le relevé du compteur d'électricité a été réalisé par M BEAUFORT le 16 mars 2017, avec M HOAREAU. Il indiquait une consommation de 2 372 kW/h.

Le prix unitaire du kW/h étant de 0,06850 €, la somme de 183 € sera facturée à M Jérémy HOREAU

Accessibilité

Présentation de devis pour l'accessibilité des ERP :

SANITHERMIC (mise en conformité des sanitaires Mairie / Halle / Salle paroissiale) Montant : 1740.50 € HT / 2 088.60 € TTC

CONCEPT AINTERIEUR (réalisation d'une tablette au restaurant) 276.50 € HT / 331.80 € TTC Un dossier complet sera ensuite transmis à la DDT- Accessibilité.

Fonds de concours : versement du solde

Le Maire rappelle au conseil municipal sa délibération du 03 mai 2016 décidant de formuler auprès de la Communauté de Communes Chalaronne Centre, une demande d'attribution d'un fonds de concours de 51 808 €, pour le dossier « lotissement du Chêne, » partie Nord,

Le Maire précise que le Conseil Communautaire Chalaronne Centre a émis un avis favorable pour l'attribution d'une subvention au titre du fonds de concours intercommunal par délibération du 29 juin 2016 pour un montant prévisionnel de 51 808 €.

Il rappelle ensuite les conventions d'attribution de ce fonds de concours :

- Opération d'aménagement d'un lotissement communal à usage d'habitation lotissement du Chêne Travaux de viabilisation
 - montant prévisionnel du fonds de concours : 4 314.13 €
- Opération d'aménagement d'un lotissement communal à usage d'habitation lotissement du Chêne Achat de terrain et études
 - montant prévisionnel du fonds de concours : 47 493.87 €

Un premier acompte concernant la partie Achat de terrain et études a été versé par la Communauté de Communes d'un montant de 18 997.55 €

L'achat du terrain ayant été réalisé le 04 avril 2017, le Conseil Municipal, après avoir débattu, à l'unanimité

- Décide de solliciter auprès de la Communauté de Communes de la Dombes le versement du solde du fonds de concours concernant l'opération d'aménagement d'un lotissement communal à usage d'habitation − lotissement du Chêne − Achat de terrain et études pour un montant de 28 496.32 €

Eclairage public

Marc RIGOLLET rappelle qu'une réflexion pour la diminution de l'éclairage nocturne a été engagée avec le SIeA. Actuellement, la dépense annuelle est d'environs 6 000 € pour 95 points lumineux.

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le principe de réduction de l'éclairage, sachant que différentes options sont possibles :

- Extinction nocturne totale de 23h à 5h du matin par exemple
- Suppression de points lumineux de manière définitive dans certains lieux-dits
- Suppression d'ampoules

Après un tour de table, le Conseil Municipal émet un avis favorable au principe de diminution de l'éclairage nocturne.

Des devis sont en attente pour la mise en conformité armoires de commandes d'éclairage. La commission en charge de se dossier avancera dans ce projet.

Transfert des pouvoirs de police au président de la Communauté de Communes

La fusion des trois Communautés de Communes a entraîné une réinstallation du Conseil Communautaire et donc relancé le dispositif qui prévoit un transfert automatique des pouvoirs de police spéciale des Maires au Président de la Communauté de Communes.

Ainsi, comme lors du renouvellement périodique des conseils municipaux et donc communautaires, un transfert de certains pouvoirs de police administrative s'opère automatiquement dans les 6 mois qui suivent la création du nouvel EPCI.

Donc, sans opposition déclarée à ce transfert, il sera effectif au 30 juin 2017 pour les compétences exercées par la Communauté de Communes de la Dombes dans les domaines suivants :

- Collecte des déchets,
- Assainissement,
- Aires d'Accueil des Gens du voyage.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à ce transfert de pouvoirs de police.

Elections présidentielles : Organisation du bureau de vote

Scrutin du dimanche 23 avril 2017

7h45: Pascale DEGLETAGNE, Vincent JARNET, Stéphanie MATHON, Ingrid VACLE

11h 30: Marc RIGOLLET, Stéphane RAYMOND, Isabelle BRULAY
15 h 00: Daniel VERNAY, Alain BEAUFORT, Sandrine BUENAFUENTE

18h 00 : Dépouillement pour tous

- Scrutin du 07 mai 2017

7h45: Pascale DEGLETAGNE, Vincent JARNET, Stéphanie MATHON, Jérôme VAUCHER

11h30: Marc RIGOLLET, Isabelle BRULAY, Bernard JARNET 15 h 00: Daniel VERNAY, Stéphane RAYMOND, Bernard JARNET

18h 00 : Dépouillement pour tous

Informations de la municipalité

Location local Bourbouillon

- Le Maire rappelle que suite au départ de M HOAREAU du local technique BOURBOUILLON il pourrait être envisagé de transférer le matériel voirie dans ce local. Il présente une demande de location d'un local par M RICHONNIER.

Une partie de ce local pourrait être disponible à la location aux conditions suivantes :

- bénéficiaire du loyer : Commune de Sulignat 01400 SULIGNAT
- preneur : M. Benoît RICHONNIER
- date d'effet : 01er mai 2017
- durée : 1 an avec tacite reconduction.
- montant du loyer : 350 € HT / mois

Dans l'attente d'éléments complémentaires, le conseil municipal donne un accord de principe à cette location.

Requalification de l'entrée du Village

Vincent JARNET informe le Conseil Municipal de l'avancée des travaux. Il précise que ces travaux ont permis d'englober la partie « mise en accessibilité » pour les ERP concernés (cantine, salle des fêtes, bibliothèque)

Présentation de la liste des essences d'arbres proposées par l'entreprise SOCAP. Pascale DEGLETAGNE précise que le choix a été réalisé grâce à l'aide de M PERRET, Président du comité départemental du fleurissement.

Voirie

- David CLOUVET explique que les services du Département souhaitent instaurer une zone limitée à 70 km/h sur la RD2, depuis l'impasse du Foyon, jusqu'au début de la zone limitée à 50 km / h. Le conseil Municipal donne un avis favorable.
- Proposition de Projet de parc éolien : Marc RIGOLLET et Bernard JARNET ont rencontré l'entreprise CNR. Une réunion de présentation en commun avec les Conseils Municipaux de l'Abergement Clemenciat et de Dompierre sur Veyle sera organisée prochainement.

<u>Lotissement le Village</u>: Le Maire explique que des futurs acquéreurs se sont manifestés. Le conseil Municipal autorise le Maire à signer des promesses d'achat auprès du Notaire.

- *Fleurissement* : Remise des prix « Graines de l'Ain » 18/03/2017
- <u>- Epicerie</u>: suite au cambriolage de ce commerce, un courrier sera envoyé à la communauté de Communes pour demander la réduction de la fenêtre du bureau.
- Information sur la vente d'une charpente métallique par l'Etablissement VAUCHER.